

Prêts aux petites entreprises—Loi

Aujourd'hui, le gouvernement conservateur nous demande d'approuver, toujours en vitesse, qu'on fusionne avec la Loi sur les prêts aux petites entreprises, la loi qui permettait à l'industrie des pêcheries, nos pêcheurs, de faire des prêts pour l'amélioration de leur équipement et de leur exploitation.

Et si on compare les deux lois, l'ancienne, celle qui expire aujourd'hui et celle qui va être en vigueur à partir de demain, c'est que le plafond global était de 30 millions de dollars, tandis que le plafond global va être maintenant de 2.5 milliards de dollars.

Mais la différence, ce n'est pas dans ce plafond global que le gouvernement, même à ce moment, en 1985, nous disait: Bien voyons, on augmente ce grand plafond. Mais cela nous donne quoi d'avoir un plafond général supérieur quand, en réalité, toutes les autres conditions ne permettent pas aux Canadiens d'utiliser ces avantages dans cette loi, et donc, on a moins d'utilisation? Et on voit tout de suite que dans l'ancienne loi, on pouvait avoir des prêts pour 150 000 \$ maximum et que, maintenant, ils sont réduits à 100 000 \$.

On voit par exemple que le temps pour payer, pour rembourser le prêt, était de 15 ans. Maintenant, c'est de 10 ans. Et en plus de cela, bien sûr, comme je le disais tantôt, la fameuse garantie à 85 p. 100, tandis qu'avant, elle était de 100 p. 100. Et bien sûr, sans oublier, comme mes collègues qui ont parlé avant moi là-dessus, le 1 p. 100 des montants au début qu'il faut déboursier pour avoir ces prêts. Cela, madame la Présidente, mais à condition que l'utilisation des prêts pour la petite entreprise dans le secteur des pêcheries va être diminuée considérablement, plus que la diminution dans les secteurs dits PME.

Et c'est pour cela, madame la Présidente, que nous nous opposons et nous allons proposer des amendements pour corriger ces lacunes, et j'espère que le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)—et je pense que c'est une des premières occasions, comme ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)—va participer à un projet de loi dont il est le responsable directement, qu'il pourra appuyer nos amendements et, bien sûr, nous aurons une loi qui au moins pourra répondre partiellement aux besoins des Canadiens.

J'aimerais profiter de cette même occasion pour dire que nous, les libéraux, dans notre rapport final du groupe de travail sur la petite entreprise, que nous avons publié ce mois-ci, nous attendons encore la publication du rapport du gouvernement, du groupe de travail qui avait été établi en 1985.

Nous attendons encore le rapport officiel, même si nous avons réussi à avoir une photocopie de ce rapport qui a été imprimé en 1986, mais le gouvernement refuse toujours de le publier.

J'aimerais dire que dans ce rapport il est justement bien indiqué que la Loi sur les prêts aux petites entreprises devait être amendée pour avoir au lieu de 100 000 \$, de permettre un emprunt de 150 000 \$.

Aussi, dans des régions où l'on pouvait permettre d'avoir une garantie à 100 p. 100, ce sera le cas pour la région des Maritimes, la région de la Colombie-Britannique ou des régions éloignées comme la Gaspésie, au Québec etc., pour bénéficier d'une garantie à 100 p. 100 au lieu de 85 p. 100. Et peut-être

que dans les milieux urbains ce sera plus facile, étant donné la disponibilité de plusieurs institutions financières.

Donc, dans ce rapport, nous avons établi... nous proposons ce principe d'avoir une garantie partant de 85 p. 100 et pouvant aller jusqu'à 100 p. 100, selon les régions et les besoins.

Je demande donc au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Valcourt), dans ce débat et lors de son étude en comité, de prendre en considération cette proposition et d'amender ce projet de loi pour le rendre plus disponible à ses utilisateurs.

Pour le moment, je termine mes remarques là-dessus, et bien sûr j'aurai l'occasion en comité et en troisième lecture de faire d'autres remarques.

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Madame la Présidente, je voulais féliciter le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Valcourt) pour son initiative et sa dévotion pour la petite entreprise.

Il reste quand même que la petite entreprise c'est la base de notre industrie. Ce ne sont pas les grosses corporations qui sont là pour nous aider.

Ce qui me surprend, par exemple, c'est que dernièrement...

• (1540)

[Traduction]

J'ai été étonné dernièrement de voir que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) appuyait le projet de loi C-259...

M. Riis: J'invoque le Règlement.

M. Kindy: ... et, partant, une grande société.

M. Riis: Je tiens simplement à vous inviter, madame la Présidente, à inciter les députés à ne pas s'écarter du sujet. Nous débattons de la prorogation de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Le député de Calgary-Est (M. Kindy) revient sur une décision rendue par le Président il y a quelques instants. Il doit apprendre notre Règlement. Je lui conseille de se rasseoir, d'ouvrir le Règlement de la Chambre et de lire. Je suppose qu'il en est capable. Je l'exhorte, s'il veut être un vrai parlementaire, à apprendre au moins le Règlement en vigueur au Parlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis sûre que le député de Calgary-Est (M. Kindy) est sur le point de regrouper les deux propositions.

[Français]

M. Kindy: Madame la Présidente, je trouve cela surprenant qu'en parlant de la petite entreprise qui est la colonne vertébrale de notre société, parce que c'est elle qui produit le plus d'emplois, et c'est pour cela que je la favorise et je pense que le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) fait un excellent travail... mais je faisais référence aux grosses corporations qui sont certainement importantes mais qui ne créent pas autant d'emplois que la petite entreprise.

Alors, c'est dans ce sens là que j'avais parlé de la Monsanto Company of St-Louis, Missouri qui, je pense bien, est une compagnie internationale et qui a eu l'appui du Nouveau parti démocratique. C'est cela qui me surprend.